



plan
D'ACTION
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
à l'égard des personnes handicapées

ACTIONS du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Actions du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008–2009	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Accessibilité des lieux et des équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux demandes individuelles d'aménagements particuliers (lieux et équipements) adressées par les employés ayant des limitations. 	Taux de demandes ayant obtenu une réponse.	Toutes les directions
	<ul style="list-style-type: none"> • Corriger au besoin, et lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, les lacunes empêchant les personnes ayant des limitations d'accéder aux lieux de façon complètement autonome. 	Nombre de travaux réalisés.	DCRM et DT
Accessibilité des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la révision des normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes ayant des limitations en ce qui a trait : <ul style="list-style-type: none"> – aux carrefours plans lors de la révision du <i>Tome I – Conception routière</i>, chapitre 8, sections 8.1 et 8.3; – à l'accès au trottoir de certaines structures lors de la révision en octobre 2008 du <i>Tome II – Construction routière</i>, chapitre 4. 	Normes révisées.	DSO
	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure l'accessibilité aux personnes ayant des limitations dans le Programme d'amélioration de la Route verte qui devrait donner suite à l'actuel programme de développement après le 31 mars 2008. 	Mesures concernant les haltes, les escaliers, les traverses de voies ferrées et l'asphaltage de la chaussée dans le Programme d'amélioration de la route verte.	DSO
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les autorités municipales et participer aux diverses rencontres publiques avec les différents autres partenaires afin de les informer, de mieux connaître leurs besoins et de s'assurer de l'application des normes en vigueur. 	Mesures appliquées.	DT
Aires de service	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de sept aires de service respectant les normes du Code de construction du Québec en matière d'accessibilité universelle. 	Nombre d'aires de service construites.	DPR
	<ul style="list-style-type: none"> • Sur une période de 5 ans suivant l'obtention de l'appellation « Village-relais », exercer un suivi des travaux qui doivent être réalisés pour rendre les établissements universellement accessibles. 	Nombre de villages-relais conformes à la charte de qualité.	DPR
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place graduellement sur une période de 4 ans 45 villages-relais qui doivent inclure des services universellement accessibles. 	Nombre de villages-relais mis en place.	DPR

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Accueil, communication et documentation	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser à tout le personnel du Ministère la fiche de sensibilisation et d'information produite sur les besoins particuliers des personnes ayant des limitations et rendre cette fiche accessible dans l'intranet, dans la section DRH. Terminer les travaux de mise à niveau du site Web en référence aux normes d'accessibilité de niveau 1 du Web Content Accessibility Guidelines (WCAG). Lorsque cela est possible, rendre le site Web conforme aux normes d'accessibilité de niveau 2 du WCAG dont l'application est exigée par la Web Accessibility Initiative (WAI) et s'assurer que tous les nouveaux projets ou dossiers à paraître dans le site respectent les normes WAI. S'assurer que les nouvelles publications du Ministère sont disponibles en format PDF sur le site Web. Mettre en ligne la rubrique « Personnes ayant des limitations » dans le site Web et apporter les modifications requises en fonction des besoins et des commentaires qui seront soumis à la suite de cette mise en ligne. Partager l'information et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du Ministère, notamment par la diffusion d'articles et par la participation à la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> tenue en juin de chaque année. Ajouter au formulaire « Registre des plaintes et demandes d'intervention » utilisé dans le système de gestion des plaintes (GPL-6004) une quatrième catégorie portant sur l'accessibilité des services du Ministère aux personnes handicapées : 4.1 Réseau routier; 4.2 Renseignements. 	<p>Fiche diffusée.</p> <p>Pourcentage atteint (niveaux 1 et 2).</p> <p>Nombre de publications en format PDF disponibles sur le site Web.</p> <p>Mise en ligne.</p> <p>Activités et articles rédigés.</p> <p>Formulaire et système modifiés.</p>	<p>DC et DRH</p> <p>DC</p> <p>DC et DG</p> <p>DC et DG</p> <p>DRH et DC</p> <p>BSM</p>
Transport terrestre	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées dans le cadre triennal 2008-2010. Poursuivre les travaux du comité interministériel MAMR – MTQ – OPHQ afin de terminer la mise en place des services de transport adapté sur tout le territoire. 	<p>Augmentation d'achalandage de l'ordre de 4 à 5 % annuellement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport présenté. Nombre additionnel de municipalités desservies. 	<p>DTTP et DT</p> <p>DTTP</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Transport terrestre (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement l'Alliance des services de transport adapté du Québec (ASTAQ) pour l'élaboration d'un code provincial de pratique en transport adapté. 	Diffusion de ce code auprès de tous les organismes de transport adapté (OTA).	DTTP
	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le système d'information stratégique et statistique dans tous les OTA. 	Pourcentage des organismes qui l'utilisent.	DTTP
	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement l'élaboration un programme de formation pour les chauffeurs de minibus adaptés. 	Outils de formation disponibles.	DTTP
	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées. 	Règlement révisé.	DTTP
	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant - volet taxi. 	Nombre de nouveaux taxis adaptés.	DTTP et DT
	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que sera suivie la formation offerte aux chauffeurs de taxi. 	Date du début des cours et nombre de chauffeurs formés.	DTTP
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des dispositions pour que les équipements disponibles dans les autobus à plancher surbaissé soient mis en service dès leur acquisition par les Autorités organisatrices de transport (AOT) et soutenir celles-ci dans la mise en place d'autres mesures dans le cadre du volet pour les personnes à mobilité réduite du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures réalisées. • Nombre d'organismes utilisant les plateformes d'accès. 	DTTP et DT
	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le Comité sur l'accessibilité du métro de Montréal et y poursuivre les travaux avec la DGMO, la DIM, la STM et l'AMT. 	Nombre de stations accessibles.	DTTP
	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au groupe de travail mis sur pied par l'AMT pour éliminer tous les obstacles de la future ligne de train de banlieue Montréal-Repentigny et des autres lignes de train de banlieue. 	Niveau d'accessibilité de cette ligne de train.	DGMO, DIM et DTTP
	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les modalités de 2007- 2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant - volet autocar et terminus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'autocars adaptés • Nombre de terminus d'autocars adaptés. 	DTTP
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement du site Web relativement à l'information sur l'ensemble de l'offre de transport collectif et de transport adapté au Québec (transport en commun, transport adapté, transport collectif en milieu rural, transport par autocar). 	Création de ce site.	DTTP	

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Transport ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une recherche bibliographique et une revue de la littérature sur les matériaux composites existants et susceptibles de pouvoir être utilisés à l'intérieur de l'orniérage du rail pour en réduire la largeur et la profondeur. 	Recherche effectuée.	DTMAF(STF)
Transport ferroviaire (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre l'identification des passages à niveau régulièrement empruntés par les personnes utilisant un appareil fonctionnel. 	Nombre de sites identifiés.	DTMAF(STF)
Transport maritime et aérien	<ul style="list-style-type: none"> Installer l'affiche produite dans tous les aéroports relevant du Ministère. Communiquer avec les responsables des aéroports du MTQ pour s'assurer du suivi approprié des plaintes et corriger si requis les situations problématiques en fonction des obligations réglementaires et de la disponibilité budgétaire. 	Nombre d'affiches installées. • Nombre de plaintes identifiées. • Nombre de plaintes traitées.	DT (avec aéroports) DTMAF(STA)
Sécurité en transport	<ul style="list-style-type: none"> Inclure dans le Plan d'action gouvernemental en sécurité routière les mesures prévues pour les personnes ayant des limitations et adopter un cadre de référence à leur égard. 	• Mesures formulées. • Cadre adopté.	DST
Embauche et soutien en emploi	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées et rendre compte des résultats dans le Rapport annuel de gestion (RAG). Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. Évaluer la qualité des services offerts aux employés ayant des limitations comme suite à l'analyse du sondage effectué à l'automne 2007. 	Statistiques sur le taux d'embauche et le taux de représentativité atteints. Nombre de stages proposés. Diffusion des résultats et suivi.	DRH DG DRH
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour la section du site Web réservée aux projets de recherche dans la rubrique « Personnes ayant des limitations ». Réaliser les projets de recherche retenus. 	Mise en place dans la nouvelle rubrique Internet «Personnes ayant des limitations». Recherches effectuées.	DRE Directions concernées
Planification	<ul style="list-style-type: none"> Inclure dans la déclaration de services aux citoyens (DSC) des engagements en vue de prendre les 	Nouvelle version de la DSC.	DP

CHAMPS D'ACTIVITÉ

ACTIONS 2008-2009

INDICATEURS DE RENDEMENT

UNITÉS
RESPONSABLES

dispositions nécessaires pour que les bureaux du Ministère et les services offerts aux citoyens soient accessibles aux personnes ayant des limitations grâce à l'application de mesures d'adaptations raisonnables.

- Lors des consultations visant le Plan stratégique 2008-2012, voir la pertinence d'intégrer des objectifs s'adressant aux personnes ayant des limitations vu les engagements pris dans la DSC et pour laquelle une reddition de comptes spécifique devra être faite dans le Rapport annuel de gestion (RAG).

Plan stratégique 2008-2012.

DP

Légende

DC	: Direction des communications	DSO	: Direction du soutien aux opérations
DCRM	: Direction des contrats et des ressources matérielles	DST	: Direction de la sécurité en transport
DG	: Directions générales	DT	: Direction territoriale
DGMO	: Direction générale de Montréal et de l'Ouest	DTMAF	: Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire
DGOE	: Direction générale de Québec et de l'Est	DTTP	: Direction du transport terrestre des personnes
DGIT	: Direction générale des infrastructures et des technologies	MTQ	: Ministère des Transports du Québec
DP	: Direction de la planification	STA	: Service du transport aérien
DIM	: Direction de l'Île-de-Montréal	STMMVSL	: Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent
DPR	: Direction des parcs routiers	STF	: Service du transport ferroviaire
DRE	: Direction de la recherche et de l'évaluation		
DRH	: Direction des ressources humaines		